



INSCRIPTION SCOLAIRE MATERNELLE **RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021**

SERVICE ENFANCE
Scolaire et Périscolaire :
01 64 25 08 57
enfance.rozay@orange.fr

Vous avez un enfant né en 2017,
vous pouvez l'inscrire à l'école pour la rentrée de septembre 2020

CAMPAGNE D'INSCRIPTION DU 3 FEVRIER AU 27 MARS 2020

ECOLE

ECOLE MATERNELLE MOCQUESOURIS

Directrice : Mme FABRE

☎ 01 64 25 67 58

Rue Saint ROCH - 77540 ROZAY-EN-BRIE

Comment s'inscrire ?

1ère étape : DOSSIER A COMPLETER EN MAIRIE

Le dossier est disponible sur le site internet de la ville et directement en Mairie.

Cette inscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou responsable légal).

Pièces à fournir :

- Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ou, à défaut, les certificats de vaccinations. Les vaccinations obligatoires sont les vaccinations : antidiphthérique, antitétanique et antipoliomyélitique. Il est nécessaire de fournir une attestation médicale en cas de contre-indication à la vaccination.
- Les pièces établissant la qualité des responsables légaux (pièce d'identité) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) de moins de 3 mois.

Une attestation d'assurance de la responsabilité civile sera demandée à la rentrée scolaire par l'école

Le dossier est ensuite examiné puis validé par le Maire adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires. Un courrier est envoyé pour valider l'inscription.

2ème étape : CONTACTER L'ECOLE

Il faut ensuite prendre contact avec l'école. L'inscription de l'enfant est enregistrée par la directrice sur présentation du courrier de la Mairie.

La directrice reçoit les familles courant du mois de mai ou juin 2020 pour visiter l'école par groupe de 10 parents le lundi (jour de décharge de la Directrice).

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans. L'inscription faite en maternelle est reconduite automatiquement, même lors du passage en élémentaire.

Projet d'Accueil Individualisé

Si votre enfant présente des problèmes de santé et/ou d'allergie alimentaire, il faudra le signaler à l'enseignante de votre enfant et la Directrice de l'école afin de mettre en place un PAI alimentaire ou médicamenteux (Protocole d'Accueil Individualisé).

Inscriptions aux accueils périscolaires

Un dossier d'inscription périscolaire sera disponible sur le site internet de la ville et directement en Mairie EN JUIN 2020. Vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à la restauration scolaire, aux accueils du matin et du soir, aux accueils de loisirs du mercredi. Pour les vacances scolaires des campagnes d'inscriptions sont organisées selon un calendrier. Toutes les inscriptions seront faites directement sur le portail famille et dans les délais impartis. Un code abonné vous sera transmis pour créer votre espace famille sur internet.